

DES ACTIONS EN MILIEU AGRICOLE POUR L'ALOUETTE HAUSSE-COL - Une alliée des agriculteurs

MENACES EN MILIEU AGRICOLE

- **L'intoxication** suite à l'ingestion de proies et de graines contaminées par les pesticides, ce qui entraîne un phénomène de bioamplification;
- **La fragmentation et/ou la dégradation des habitats** par l'abandon des terres, l'intensification agricole, l'assèchement des milieux humides et la maximisation des surfaces cultivables diminuent les habitats disponibles pour l'Alouette hausse-col;
- **Le surpâturage** augmente les risques d'endommager les œufs ou de blesser les oisillons;
- **La perte du couvert végétal** par l'utilisation d'herbicides diminue la densité des proies disponibles pour les oiseaux.
- **La mécanisation des pratiques agricoles** réduit la quantité de résidus végétaux au sol. Ces résidus assurent un couvert de protection contre les prédateurs et constituent une source importante de nourriture et de matériaux pour la construction des nids. L'Alouette hausse-col est particulièrement touchée par cette situation.



ADAPTER LES PRATIQUES AGRICOLES

- **Réduire, voire éliminer l'usage des pesticides et autres intrants chimiques.** Les pesticides peuvent contaminer et affecter la survie des oiseaux par l'entremise des proies qu'ils consomment. Si vous ne pouvez pas éliminer l'usage d'intrants chimiques, évaluer la possibilité d'**éviter l'arrosage dans les travers de champ**, particulièrement ceux en bordure de cours d'eau;
- **Appliquer le semis direct et un travail réduit du sol.** Cette pratique, de plus en plus utilisée par les agriculteurs, permet, entre autres, de conserver les résidus des récoltes précédentes et de diminuer la compaction des sols. Les champs présentent donc une plus grande diversité d'insectes, source de nourriture pour de nombreux oiseaux;
- **Éviter un semis en courbe dans le coin de champ**, en pratiquant plutôt un semis angulaire. Cette pratique permet de réduire le taux de mortalité, par intoxication, d'oiseaux ayant ingéré des semences enrobées de pesticide, en évitant qu'elles restent à la surface du sol;
- L'usage des **semences enrobées** qui contiennent des **néonicotinoïdes** affectent les oiseaux qui s'abreuvent d'eau contaminée. **Éviter** ce type de semence est également recommandé.



Mâle Alouette hausse-col

© Michel Lamare, FindNature.com

Femelle Alouette hausse-col

SITUATION ET TENDANCE AU QUÉBEC

Selon l'analyse des données du *Relevé des oiseaux nicheurs d'Amérique du Nord*, de 1989 à 2009, un **déclin de 14,1 %** de sa population a été observé au Québec.



RÉPARTITION

Son aire de répartition s'étend sur pratiquement l'ensemble du Canada jusqu'au nord de l'Amérique centrale.

On retrouve également l'espèce en Europe et en Asie.

Les populations du Canada sont migratrices. À l'arrivée de l'hiver, elles migrent vers les États-Unis ou le sud du Canada.



PROTECTION LÉGALE

L'Alouette hausse-col ne possède pas de statut légal en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* du Canada ou de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* du Québec.

Cette espèce est néanmoins protégée par la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* du Canada, qui stipule, entre autres, que nul ne peut, avoir en sa possession un oiseau migrateur ou son nid, acheter, vendre, échanger ou donner un oiseau migrateur ou son nid, ou d'en faire le commerce. Ainsi qu'il est interdit de rejeter ou de permettre que soit immergée ou rejetée une substance nocive pour les oiseaux migrateurs dans des eaux ou régions fréquentées par des oiseaux migrateurs.



ACTIONS DE CONSERVATION

Conserv^{er} les **milieux ouverts** utilisés par l'espèce en ne les transformant pas en pâturage intensif ou en plantation d'arbres;

Éviter de chercher les nids de l'Alouette hausse-col car les traces, que vous laissez dégagent une odeur, et le piétinement de la végétation favorisent la prédation des œufs et des oisillons.



Dégradation des habitats

POURQUOI PROTÉGER LES OISEAUX CHAMPÊTRES ?

Aujourd'hui, l'évolution de l'agriculture et les modifications relatives à l'utilisation du territoire créent diverses pressions sur l'habitat des oiseaux.

Or, la **présence d'oiseaux est plus que bénéfique pour le milieu agricole**, notamment en tant que prédateur naturel des insectes nuisibles.

L'existence sur une ferme de plusieurs espèces différentes de prédateurs augmente la capacité de ce milieu à faire face à l'apparition de nouvelles espèces nuisibles.

Les oiseaux champêtres représentent **une richesse pour le patrimoine faunique québécois** en contribuant à la biodiversité des écosystèmes terrestres.

À noter que dans les cultures annuelles les oiseaux utilisent généralement les 20 m du pourtour du champ.

Si vous désirez en apprendre davantage sur les oiseaux champêtres ou pour trouver des solutions qui permettent une cohabitation harmonieuse entre l'agriculture et la faune ailée, nous vous invitons à communiquer avec :



Organisme de bassin versant

PRATIQUES DE GESTION RESPONSABLES D'ÉVÈNEMENTS CERTIFIÉES PAR LE

Zone de gestion intégrée des ressources en eau L'Assomption

Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption, OBV CARA

100, rue Fabre, Joliette (Québec) J6E 9E3

☎ 450 755-1651 ☎ 450 755-1653

✉ info@cara.qc.ca www.cara.qc.ca

Vers une gestion responsable, pour une utilisation durable des ressources en eau du territoire !



Ce projet a été réalisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada.
This project was undertaken with the financial support of the Government of Canada.

Avec la collaboration :



ALOUETTE HAUSSE-COL (*Eremophila alpestris*)

DES OISEAUX À DÉCOUVRIR...

DES MILIEUX À PROTÉGER !

L'Alouette hausse-col effectue une parade amoureuse des plus spectaculaires. Le mâle s'envole haut dans les airs et fait des cercles au-dessus des champs tout en chantant. Par la suite, il plonge droit vers le sol pour atterrir tout en douceur.

TAILLE

16 à 20 cm de la tête à la queue,
30 à 34 cm d'envergure d'ailes.

DESCRIPTION

Cet oiseau brun possède des favoris noirs, deux petites aigrettes ou cornes noires (pas toujours apparentes) et une bande pectorale noire. Vu d'en dessous, le plumage est clair sur le ventre et la queue est noire. Le sourcil peut être jaune vif ou blanc. La femelle et le juvénile sont de couleurs un peu plus claires que le mâle.

HABITAT

Champs de grandes cultures céréalières et de cultures maraichères, les pâturages et les prairies d'herbes basses, sont utilisés autant pour la nidification que pour l'hivernation.

ALIMENTATION

Son régime alimentaire est composé de graines, d'insectes et de petits fruits.

Les oisillons sont nourris principalement d'insectes (coléoptères, sauterelles, etc.)

Technique de chasse : L'Alouette recherche sa nourriture au sol.

REPRODUCTION

Quand : fin mars à la mi-juin.

Nid : construit à même le sol ou dans une petite dépression.

Cœufs : 2 à 7 œufs de couleur gris clair, tachetés de brun cannelle ou brun olive.

Incubation : 10 à 14 jours.

Indépendance des petits : 9 à 12 jours après l'éclosion.

Les nids d'Alouette hausse-col sont souvent parasités par le Vacher à tête brune.



© Michèle Tremblay - FieldNature.com

© OBV CARA



PRATIQUES DE GESTION RESPONSABLES D'ÉVÈNEMENTS CERTIFIÉES PAR LE